**Modèle**

**DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION D’UN COORDONNATEUR COMMUNAL**

Le maire (ou le Président) de .................................................................,

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l’obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

**VU** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

**VU** le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

**VU** le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

**VU** la candidature de l’intéressé ;

**VU** le tableau des emplois adopté par le conseil le .................................................................... ;

**SUR** le rapport du Maire ou du Président,

Après en avoir délibéré

Le conseil décide à l’unanimité des membres présents

Ou à .......... voix pour à .......... voix contre à .......... abstention(s)

De désigner un coordonnateur d’enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune ou de l’EPCI.

Le coordonnateur, si c’est un agent de la commune, bénéficiera d’une augmentation de son régime indemnitaire

ou de l’octroi d’un repos compensateur.

Le coordonnateur, si c’est un élu, bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l’article L 2123-18 du CGCT.

Le coordonnateur recevra (montant)....................€ pour chaque séance de formation.

Fait à .............................................,

le .............................................

Le Maire (Président)

Transmis au représentant de l’Etat le .............................................

Publié le : ................................................................................................

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour

excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans

un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le ...................................

Signature de l’agent :